



OUVERTURE

ARRETE N° 2011 - 376

Description de l'Etablissement recevant du public (ERP)		Référence dossier :
<i>Raison sociale :</i>	MAGASIN BIO & SENS	N° AT 34 123 10 M 0001
<i>Adresse :</i>	12 rue louis BREGUET 34830 JACOU	
<i>Représenté par :</i>	Mr PAPAIX	<i>Destination :</i> Commerce
<i>Adresse du bâtiment :</i>	Centre Commercial Les Portes Du Soleil Niveau haut Parking 34990 Juvignac	<i>Classement :</i> type M Troisième Catégorie
<i>Références cadastrales :</i>	BN 563	<i>Effectif :</i> 570 personnes (public + personnel)

LE MAIRE DE JUVIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de l'Urbanisme,
 Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R 123-21 et R 123-55,
 Vu l'avis favorable émis par la Sous-commission départementale de Sécurité Contre les Risques d'Incendie et de Panique dans les ERP et IGH en date du 12 Mai 2011,
 Vu l'avis favorable émis par la Commission d'arrondissement de Montpellier pour l'accessibilité des personnes handicapées en date du 30 Août 2011,

ARRETE :

Article 1 : L'Etablissement Recevant du Public décrit dans le cadre ci-dessus est autorisé à ouvrir au titre de la sécurité et de l'accessibilité.

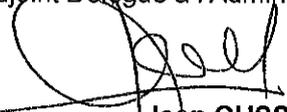
Article 2 : L'avis relatif au contrôle de la sécurité devra être affiché visiblement à l'entrée de l'établissement.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est transmise au Préfet.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le ...26.10.2011...
 et publication
 le ...26.10.2011...

JUVIGNAC le 07 octobre 2011
 Pour le Maire
 L'Adjoint-Délégué à l'Administration Générale


Jean OUSSET